



HAL
open science

Du latin aux langues romanes et du grec ancien au grec moderne : diachronie, mythes et réalités

Jean-Philippe Watbled

► To cite this version:

Jean-Philippe Watbled. Du latin aux langues romanes et du grec ancien au grec moderne : diachronie, mythes et réalités. Journées de l'Antiquité 2009-2010, 2009, Saint Denis, La Réunion. pp.19-40. hal-00906884

HAL Id: hal-00906884

<https://hal.science/hal-00906884v1>

Submitted on 22 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du latin aux langues romanes et du grec ancien au grec moderne : Diachronie, mythes et réalités

JEAN-PHILIPPE WATBLED
UNIVERSITE DE LA REUNION
MEMBRE DU CRLHOI

L'objectif de cette communication est en premier lieu de défendre l'hypothèse selon laquelle l'évolution du grec classique vers le grec moderne et du latin vers les langues romanes, notamment le français, peut être conçue comme une série d'épisodes d'un vaste cycle amorcé avec les origines indo-européennes du grec et du latin, et en second lieu de montrer que la transformation et la fragmentation du latin en langues romanes se sont produites sans rupture, ce qui implique que le latin n'est pas une langue morte et que le français n'est pas né à une date précise, contrairement à ce qui est parfois affirmé.

LES ORIGINES INDO-EUROPÉENNES

Avant de développer les points énoncés ci-dessus, il convient de rappeler que la famille indo-européenne¹, dont font partie le grec et le latin, se subdivise en groupes, dont les principaux sont les suivants : le celtique, avec le gaulois (éteint depuis longtemps), le breton, le gallois² et le gaélique ; l'italique, dominé par le *latin*, dont sont issues les langues romanes³ : le portugais, le castillan, le catalan, l'occitan et le provençal, le français, l'italien, le corse, le sarde, le sicilien, le roumain, etc. ; le germanique, qui comprend l'allemand, le néerlandais, le frison, l'anglais, les langues scandinaves ; l'albanais ; le *grec*, classique et moderne ; le balte, avec le lituanien et le letton ; le slave, incluant le russe, le biélorusse, l'ukrainien, le polonais, le bulgare, le serbe et le croate, le slovène, le tchèque et le

¹ Les langues indo-européennes ne constituent que l'une des nombreuses familles historiques que l'on trouve sur notre planète. Parmi les autres, on peut citer, sans aucune prétention à l'exhaustivité, les langues ouraliques, les langues altaïques, celles du Caucase, les langues chamito-sémitiques, dravidiennes, sino-tibétaines, austronésiennes, australiennes, les différentes familles africaines, amérindiennes, etc.

² Il est remarquable que le cornique (Cornouailles), éteint au XIX^e siècle, connaisse une renaissance au XX^e.

³ On peut considérer les créoles à base française et hispano-portugaise comme des langues néo-romanes.

slovaque, etc. ; les langues indo-européennes d'Asie⁴ : l'arménien ; le groupe indo-iranien, avec le sanskrit⁵ et un nombre considérable de langues modernes : le hindi et l'ourdou, le punjabi, le gujarati, le bengali, le népalais, le cinghalais, le pashto, le persan, etc.

L'indo-européen est une langue préhistorique non attestée⁶, mais reconstituée par les méthodes de reconstruction de la linguistique comparative⁷. Les concordances⁸ lexicales, phonétiques et grammaticales ne laissent aucun doute sur la validité de l'hypothèse d'une source commune à toutes les langues énumérées ci-dessus.

MORPHOSYNTAXE INDO-EUROPEENNE

Les comparaisons entre langues anciennes attestées (sanskrit, grec, latin, etc.) révèlent que l'on part d'une proto-langue dont la morphologie grammaticale est riche et complexe.

Pour le verbe indo-européen, on peut postuler les principales catégories suivantes : voix, mode, aspect, temps.

On oppose une voix neutre ou active (non marquée) à la voix médio-passive⁹ (marquée). Ce système de diathèse se conserve tel quel en sanskrit, alors qu'en grec, la voix médio-passive se scinde partiellement en moyen et passif, et qu'en latin, on oppose simplement la voix neutre ou active à la voix passive¹⁰.

On compte quatre modes personnels, qui sont l'indicatif, l'optatif (pour le souhait et la possibilité), le subjonctif (pour la volonté et l'éventualité)¹¹ et l'impératif, ainsi que deux modes non personnels, l'infinitif et le participe.

⁴ Les langues anatoliennes, dont la plus connue est le hittite, ont disparu.

⁵ Le sanskrit est la langue phare de ce groupe. Il est évidemment classé comme langue ancienne, mais encore de nos jours, plusieurs milliers de locuteurs déclarent l'avoir comme langue maternelle : voir George Cardona, « Sanskrit », in *The World's Major Languages*, Bernard Comrie (ed.), London & Sydney, Croom Helm, 1987, p. 448.

⁶ Nous ne possédons aucune trace écrite de l'indo-européen.

⁷ Voir Jean Haudry, *L'indo-européen*, Paris, PUF, 1979/1984.

⁸ La notion de concordance s'applique aussi bien aux *ressemblances* qu'aux *différences* systématiques.

⁹ Sur le médio-passif, voir Haudry, *op. cit.*, p. 71-72.

¹⁰ Ajoutons pour le latin la classe des verbes déponents, qui avaient pour la majorité des formes une flexion de type passif, mais qui étaient actifs sur le plan notionnel (à l'exception de leur adjectif verbal).

¹¹ Les principales valeurs modales se partageaient entre l'optatif et le subjonctif, tous deux conservés en grec, alors que le latin n'a gardé que le subjonctif, qui cumule les valeurs de l'optatif et du subjonctif indo-européens.

L'aspect¹² imperfectif (présent, imparfait) s'oppose au perfectif¹³, qui se subdivise lui-même en aoriste et parfait¹⁴. Le grec a en grande partie conservé ce schéma, tandis que le parfait latin a pris en charge les valeurs primitives du parfait indo-européen et celles de l'aoriste (qu'il n'a pas), ce qui fait que le paradigme verbal latin comporte deux grandes séries, l'*infectum* et le *perfectum*.

Le temps¹⁵ se découpe naturellement en trois périodes : le présent, le passé¹⁶ et le futur. Cependant, le futur n'a jamais été une forme primitive ; relevant à la fois du temps et de la modalité, il est dérivé d'anciens désidératifs ou de formes de subjonctif. En latin, à l'indicatif, le thème d'*infectum* donne le présent, l'imparfait (passé de l'*infectum*) et le futur ; symétriquement, le thème de *perfectum* donne le parfait (présent du *perfectum*), le plus-que-parfait (passé du *perfectum*) et le futur antérieur (futur du *perfectum*).

Dans le domaine nominal, les catégories sont le genre, le nombre et le cas. Pour le genre, l'opposition primitive fondamentale est entre animé et inanimé, la catégorie des animés se subdivisant elle-même en masculin et féminin¹⁷. L'indo-européen avait non pas deux, mais trois nombres : le singulier, le duel et le pluriel.

La catégorie du cas est la plus intéressante sur le plan diachronique. L'indo-européen avait un système de flexion casuelle¹⁸ comprenant huit cas, tous préservés en sanskrit¹⁹ : le nominatif, pour le sujet ; le vocatif, hors syntaxe, pour l'apostrophe ; le génitif, pour la fonction adnominal ; le datif, pour le récepteur ;

¹² L'aspect peut être défini comme la manière d'envisager la temporalité interne de l'événement : voir Bernard Comrie, *Aspect*, Cambridge University Press, 1976, p. 3.

¹³ Avec le perfectif, l'événement est envisagé dans la globalité de sa durée ; l'imperfectif présente une vision non globale de la durée (valeur progressive : « être en train de... ») ou d'une série d'occurrences de l'événement (valeur itérative, habitude).

¹⁴ L'aoriste permet d'envisager le procès indépendamment de toute durée. Quant au parfait, il exprime à la fois la valeur d'accompli et la valeur résultative (effet résultant de l'événement).

¹⁵ Par opposition à l'aspect, la catégorie du temps suppose des repérages extérieurs à l'événement, le repère fondamental étant le moment de l'énonciation.

¹⁶ À l'indicatif, le passé se signale par un préfixe flexionnel appelé augment, que l'on retrouve en sanskrit et en grec (ε-), mais pas en latin.

¹⁷ Au fil des âges, on est passé progressivement d'un genre initialement naturel à une catégorisation en classes largement arbitraires : on peut parler de démotivation du genre. Notons aussi que le genre a une incidence flexionnelle sur l'adjectif (*bonus, bona, bonum*, « bon »), mais pas sur le nom, pour lequel la relation masculin/féminin est de nature dérivationnelle, et non flexionnelle : *dominus* (« maître ») et *domina* (« maîtresse »), par exemple, sont deux noms différents.

¹⁸ Rappelons que les cas se signalent par des terminaisons et qu'ils codent des fonctions syntaxiques et des rôles sémantiques : sujet, objet direct, etc. Comme le système casuel permet d'exprimer un grand nombre de relations, il va en principe de pair avec un ordre des mots relativement libre. Dans la proposition latine, par exemple, l'ordre des mots est souple, mais malgré cette liberté relative il existe un ordre non marqué : sujet + complément + verbe.

¹⁹ Voir Louis Renou, *Grammaire sanskrite*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, Jean Maisonneuve successeur, 1996, p. 286 sqq.

le locatif, pour le lieu où l'on est ; l'accusatif/allatif, pour l'objet direct et pour le lieu où l'on va ; l'ablatif, pour l'origine, le lieu d'où l'on vient ; l'instrumental/comitatif, pour le moyen et l'accompagnement, entre autres valeurs.

Le latin classique n'a conservé que six de ces huit cas : le nominatif, le vocatif, l'accusatif, le génitif, le datif et l'ablatif, ce dernier ayant fusionné avec l'instrumental et le locatif²⁰, dont il a pris en charge les valeurs en plus de son sémantisme d'origine. Le grec classique est encore plus avancé dans la simplification, puisqu'il a perdu non seulement l'instrumental et le locatif, mais aussi l'ablatif ; il ne lui reste donc que cinq cas : le nominatif, le vocatif et l'accusatif, ainsi que le génitif et le datif qui, outre leurs valeurs propres, se sont partagé celles des trois cas éliminés.

Les langues indo-européennes connaissent, sans exception, le syncrétisme entre le nominatif et l'accusatif pour le neutre²¹. Ainsi, alors que le nom masculin *dominus* (« maître », nominatif) a pour accusatif *dominum* et que le nom féminin *domina* (« maîtresse », nominatif) a pour accusatif *dominam*, le neutre *templum* (« temple », nominatif/accusatif) a une forme identique pour les deux cas en question. L'explication est à chercher du côté des origines du neutre, issu du genre inanimé de l'indo-européen. En effet, si un nom de genre inanimé pouvait être objet direct d'un énoncé transitif ou sujet non agentif d'un énoncé intransitif, il avait bien peu de chances d'être conçu comme un participant agentif, ce qui explique que seuls les noms indo-européens qui désignent primitivement des entités possédant un potentiel agentif ont un nominatif distinct de l'accusatif²².

UNE EVOLUTION CYCLIQUE

Je vais à présent proposer l'hypothèse de cycles d'évolution, avec alternance entre des périodes à dominante synthétique, et d'autres à dominante analytique.

Dans le type synthétique, un maximum d'informations grammaticales est concentré sur un seul mot : ainsi une forme adjectivale latine comme *boni* exprime, outre la notion lexicale (« bon »), les catégories de nominatif, de masculin et de pluriel. Ces catégories sont signalées ici par le seul suffixe *-i*. En revanche, dans le

²⁰ Il ne reste que quelques traces de locatif en latin. Le groupe slave a quant à lui connu l'inverse du latin, puisqu'il a perdu l'ablatif, mais a conservé le locatif et l'instrumental.

²¹ Ce syncrétisme implique en fait non seulement le nominatif et l'accusatif, mais aussi le vocatif.

²² La raison profonde de cette bipartition est devenue moins évidente au fur et à mesure que la distinction animé ~ inanimé a cédé la place à un système de genres moins motivé. Sur l'hypothèse ergative expliquant le syncrétisme des neutres, voir Haudry, *op. cit.*, p. 98-99, ainsi qu'André Martinet, *Évolution des langues et reconstruction*, Paris, PUF, 1975, ch. VIII, et *Des steppes aux océans*, Paris, Payot, 1986/1994, p. 21, 186, 195.

type analytique, les informations grammaticales sont réparties sur davantage de mots : déterminants, auxiliaires, etc., au lieu d'être concentrées. Le type analytique idéal est représenté par les langues isolantes²³, qui se caractérisent par l'absence totale de morphologie flexionnelle, toute information grammaticale étant exprimée par une unité autonome propre (= mot) : préposition, particule, etc. En dehors des langues isolantes, il n'existe, à défaut de type « pur », que des tendances marquées vers l'un ou l'autre type.

L'idée centrale défendue ici est que l'évolution de l'indo-européen aux langues modernes issues de cette proto-langue est un vaste cycle entraînant un basculement typologique, depuis le type synthétique jusqu'à un type nettement plus analytique²⁴. En outre, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle l'indo-européen était lui-même le résultat d'un cycle allant de l'analytique vers le synthétique. Certes, l'indo-européen tardif, avec la richesse de son système de flexion casuelle et la complexité de sa morphologie verbale, appartient nettement au type synthétique. Toutefois, ce caractère synthétique n'était sans doute pas primitif et devait dériver d'un type analytique antérieur. Ainsi, suivant Haudry²⁵, « Il est probable que les désinences verbales sont issues de pronoms personnels suffixés [...]. Quant aux désinences nominales, ce sont d'anciennes postpositions ».

Dans cette logique, les anciennes postpositions ont perdu leur autonomie et se sont accrochées aux mots placés à leur gauche, devenant ainsi des affixes flexionnels. On peut poser un schéma d'évolution en trois étapes. Au stade (1), on a une postposition, autrement dit une adposition autonome placée à droite du mot avec lequel elle est en relation. Au stade (2), on a toujours une postposition, mais elle est cliticisée, ce qui signifie qu'elle n'a plus assez d'autonomie, notamment sur le plan accentuel, pour avoir le statut de mot, et elle constitue alors un mot complexe avec le nom²⁶. Au stade (3), la frontière entre les deux unités s'affaiblit

²³ Le chinois est un exemple bien connu de langue isolante.

²⁴ Cette hypothèse d'une évolution cyclique des langues a déjà été proposée à de multiples reprises. Comme il est impossible ici de rendre justice à tout le monde, je donne simplement quelques références : les travaux de Greenberg, et notamment Joseph H. Greenberg, « Some Universals of Grammar with Particular Reference to the Order of Meaningful Elements », in Joseph H. Greenberg (ed.), *Universals of Language*, 1963/1966, The M.I.T. Press, p. 73-113 ; Henri Wittmann, « The Indo-European drift and the position of Hittite », *International Journal of American Linguistics*, 1969, 35, p. 266-68 ; Carleton T. Hodge, « The linguistic cycle », *Language Sciences*, 1970, 13, p. 1-7 ; Talmy Givón, « Historical syntax and synchronic morphology: an archaeologist's field trip », *Papers from the Regional Meetings of the Chicago Linguistic Society*, 1971, 7, p. 394-415.

²⁵ *Op. cit.*, p. 22.

²⁶ Ce processus affecte davantage les termes grammaticaux placés à droite que ceux qui sont placés à gauche. Ainsi, il n'est pas rare que les postpositions se transforment en suffixes casuels, mais les prépositions ne semblent pas se transformer aussi facilement en préfixes casuels. De la même manière, l'article défini postposé perd plus souvent son autonomie que l'article défini préposé ;

encore, et à droite de la base on a non plus une adposition, mais un affixe flexionnel casuel. On est ainsi passé du type analytique vers un type plus synthétique.

Un nouveau cycle, inverse cette fois, peut alors être déclenché, entraînant un retour vers le type analytique. Au stade (1), la langue développe les prépositions, c'est-à-dire des adpositions placées à gauche du nom, alors même qu'une partie au moins des cas subsiste. On aura non seulement des formes fléchies du type [N+cas] (ex. : *terram*, « terre », accusatif), mais aussi des structures telles que [prép.#N+cas] (ex. : *ad terram*, « vers la terre »). Au stade (2) de ce cycle, les prépositions jouent un rôle de plus en plus important et les cas tendent à s'effacer. Enfin, au stade (3), on se retrouve uniquement avec le type [prép.#N] sans affixe casuel, les prépositions suffisant largement.

La disparition des affixes casuels est en principe liée à un affaiblissement phonétique des finales. La raison est que dans les polysyllabes, l'accent est le plus souvent à gauche de la finale ; c'est en tout cas la règle en latin. Dans une telle situation, le schéma accentuel menace la partie finale du mot, là où se trouvent justement les marqueurs grammaticaux. L'aboutissement est la disparition du système casuel, et c'est le résultat que l'on constate dans presque tout le domaine roman.

Cela dit, tous les groupes n'ont pas le même rythme d'évolution, et l'on peut penser également que tous ne sont pas soumis aux mêmes cycles²⁷. Nous allons voir que les deux domaines qui nous concernent ici, le grec et le roman, présentent à cet égard des points communs, mais aussi des divergences.

DU GREC ANCIEN AU GREC MODERNE

Dans le domaine nominal, le grec moderne²⁸, à la différence de la majorité des langues romanes, a perdu simplement le datif, ce qui donne un système

comparez le fr. *le loup* (article défini à gauche) avec son équivalent roumain *lupul*, terme dans lequel l'expression du défini (-ul) est postposée à la base (*lup-*), formant avec elle un seul mot.

²⁷ Le système casuel a disparu des langues romanes, sauf du roumain qui a conservé un nominatif/accusatif non marqué (fusion des deux cas latins), un génitif/datif (fusion également des deux cas latins) et un résidu de vocatif (voir Graham Mallinson, « Rumanian », in *The World's Major Languages*, Bernard Comrie (ed.), London & Sydney, Croom Helm, 1987, p. 310-313). Dans le groupe germanique, seuls l'allemand, l'islandais et le féroïen ont gardé un système casuel développé, avec quatre cas : nominatif, accusatif, génitif, datif ; le groupe celtique n'a plus de cas proprement dits ; en revanche, le système casuel reste bien vivace dans le groupe balto-slave (sauf en bulgare).

²⁸ Sur le grec moderne, voir André Mirambel, *Grammaire du grec moderne*, Paris, Klincksieck, 1997 ; sur l'histoire du grec de l'Antiquité à nos jours, on peut consulter Henri Tonnet, *Histoire du grec moderne*, Paris, Poches Langue-Inalco, 2003.

flexionnel à quatre cas²⁹ : nominatif, vocatif, accusatif, génitif. Les types flexionnels les plus complexes ont été simplifiés et ont subi des réfections analogiques, mais le nom néogrec conserve néanmoins avec les cas un fort résidu du type synthétique ancien.

En revanche, on observe dans le domaine verbal le passage à un système nettement analytique par rapport au grec classique. Ce changement s'explique par le type d'évolution cyclique qui a été postulé plus haut. Les modes subjonctif et optatif ont disparu en tant que paradigmes flexionnels ; du côté du temps et de l'aspect, le futur et le parfait ont subi le même sort. Certes, le subjonctif, le futur³⁰ et le parfait existent en grec moderne, mais ils s'expriment à l'aide de structures analytiques (périphrastiques).

La flexion verbale au mode personnel connaît désormais une opposition binaire imperfectif ~ perfectif (aoriste)³¹, chaque catégorie correspondant à un thème verbal : thème de présent, thème d'aoriste. Les formes verbales non périphrastiques se réduisent à trois tiroirs³² : deux pour l'imperfectif (présent et imparfait) et un pour l'aoriste ; exemple : /miló/³³ (« je parle », présent), /milúsa/ (imparfait) et /mílisa/ (aoriste).

Le futur et le conditionnel se construisent à l'aide du préverbe /θa/ : /θa miló/ (futur imperfectif), /θa milíso/ (futur perfectif), /θa milúsa/ (conditionnel)³⁴. Pour le subjonctif, la langue fait appel à la conjonction /na/³⁵ : /na miló/ (imperfectif), /na milíso/ (perfectif). Ces exemples montrent que l'opposition aspectuelle concerne aussi bien les formes simples que le futur et le subjonctif.

²⁹ Rappelons que le grec ancien avait cinq cas : nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif.

³⁰ On devrait plutôt parler d'*équivalents* du futur et du subjonctif, mais je suis ici la tradition des néo-hellénistes.

³¹ Sur les notions d'imperfectif, de perfectif et d'aoriste, voir *supra*.

³² Sur la morphologie verbale du grec moderne, voir Mirambel, *op. cit.*, notamment p. 132-134.

³³ En grec moderne, il n'y a pas de correspondance stricte entre graphie et prononciation. C'est pourquoi je donne les transcriptions phonémiques des mots (dans la suite, /θ/ = *th* anglais de *think* ; /x/ = *ch* allemand de *Buch* ; /u/ = *ou* fr. de *loup*).

³⁴ Le préverbe /θa/ est historiquement une contraction de /θélo na.../, « je veux que... », suite qui existe toujours en tant que telle. Avec /θa/, on retrouve ce qui est courant dans les langues : l'expression de l'avenir par grammaticalisation d'une forme de « vouloir » (cf. désidératifs dans les langues classiques). Pour le futur imperfectif, on a /θa/ + présent ; dans /θa milíso/, on a une forme perfective construite à partir du thème d'aoriste, et qui n'est employée que dans les tours périphrastiques ; le conditionnel se construit avec /θa/ + imparfait : comparez avec le fr. *je chanterais* (« mélange » de futur avec /r/ et d'imparfait (-ais...), équivalant à la combinaison grecque, puisque /θa/ = futur).

³⁵ /na/ < gr. ancien /hína/, « afin que ».

Pour le paradigme du parfait néogrec, on a recours à l'auxiliaire /éxo/ (« j'ai »), suivi d'une forme issue de l'infinitif³⁶. On peut ainsi former : (a) /éxo milísi/ (« j'ai parlé »), (b) /íxa milísi/ (« j'avais parlé »), (c) /θa éxo milísi/ (« j'aurai parlé »), (d) /θa íxa milísi/ (« j'aurais parlé »), et (e) /na éxo milísi/ (« que j'aie parlé »)³⁷.

L'ensemble du système verbal est d'une remarquable symétrie. On est aussi frappé par la forte réorganisation de l'ensemble, puisqu'on est passé d'un état de langue ancien qui ignorait largement les tiroirs verbaux périprastiques³⁸, à un état qui repose en grande partie sur l'emploi de préverbes invariables (futur, conditionnel, subjonctif) et d'un auxiliaire (parfait). On a bien assisté à un changement typologique radical³⁹.

LATIN CLASSIQUE, LATIN TARDIF, LATIN VULGAIRE, ROMAN

Nous allons à présent passer au domaine roman⁴⁰. Comme les autres langues romanes, le français n'est rien d'autre que du latin qui a changé graduellement, au fil des siècles et sans rupture. Cette évolution, qui a entraîné le passage à un système beaucoup plus analytique, n'a pas été brusque, et son caractère radical ne se constate que si l'on observe des états de langue éloignés dans le temps. Ce basculement typologique donne l'impression que le latin de Cicéron et le français d'aujourd'hui sont deux réalités linguistiques nettement distinctes. Même le français médiéval, notamment dans ses phases initiales, apparaît largement comme une langue étrangère à nos contemporains⁴¹.

³⁶ Ce résidu d'infinitif ne s'utilise que pour le parfait. L'absence d'infinitif dans la syntaxe du grec moderne fait que « je veux parler » se dit littéralement « je veux que je parle » : /θélo na milíso/. On voit que cette disparition de l'infinitif, amorcée dès le grec médiéval, est dans la logique du développement de l'expression analytique.

³⁷ Pour le paradigme du parfait, on a recours dans l'ordre aux formes suivantes de l'auxiliaire (suivi du verbe à un mode non personnel) : (a) présent ; (b) imparfait ; (c) présent précédé de /θa/ (= futur) ; (d) imparfait précédé de /θa/ (= conditionnel) ; (e) présent précédé de /na/ (= subjonctif).

³⁸ En grec classique, la copule *eimi* (« je suis »), seul outil impliqué dans les structures verbales périprastiques, y joue simplement un rôle supplétif et, qui plus est, très limité.

³⁹ Ce changement affecte bien plus nettement le verbe que le nom, qui garde quatre cas.

⁴⁰ Pour une très bonne introduction, voir Michel Banniard, *Du latin aux langues romanes*, Paris, Armand Colin, 1997. On pourra aussi consulter Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Le livre de Poche, 2002, ou encore, Martin-Dietrich Glessgen, *Linguistique romane*, Paris, Armand Colin, 2007.

⁴¹ En revanche, l'écart est nettement moindre entre le grec médiéval et le grec moderne, et pour un Grec contemporain cultivé, le grec médiéval reste largement intelligible.

Il faut préciser que les langues romanes sont issues non de la transformation du latin classique, mais de ce que les latinistes et les romanistes appellent le *latin vulgaire*, c'est-à-dire la langue du peuple. Latin de référence et latin vulgaire ont toujours coexisté, y compris à Rome, et même chez les lettrés comme Cicéron, dont la pratique polylectale est avérée. Le latin vulgaire était lui-même diversifié, et à chaque époque (latin classique, postclassique, tardif) se pratiquaient un idiome standard et plusieurs variétés de latin vulgaire, ce qui donnait non pas simplement deux états de langue synchroniques, mais une situation linguistique complexe⁴², avec une variation amplifiée par les conquêtes et par l'Empire, du registre le plus élevé aux formes les plus populaires et rustiques. En bref, le latin n'a jamais été uniforme.

Au sein de cet ensemble, la norme classique fortement standardisée a certes évolué, mais elle est demeurée au fil du temps extrêmement conservatrice et s'est presque figée, pendant que les variétés courantes de latin parlé évoluaient naturellement, ce qui a eu pour conséquence que l'écart s'est progressivement creusé entre le parler de référence et les autres variétés, à un degré tel qu'il est légitime de postuler une situation de diglossie au moins aux alentours du VII^e siècle. Des expressions telles que *romana lingua*, *rustica lingua*, ou *rustica romana lingua*, témoignent de la conscience de cette scission et, la divergence s'accroissant, l'intercompréhension est devenue de plus en plus difficile entre les locuteurs d'un latin lettré et les autres latinophones.

À cela s'est ajoutée la fragmentation géographique du latin vulgaire⁴³. Le fruit de cette dialectalisation est non plus simplement un ensemble de variétés de latin, mais une série de langues romanes : portugais, castillan, catalan, langue d'oïl et langue d'oc, italien (« langue de *si* »), sarde, sicilien, roumain, pour ne citer que les principales. En Gaule, le latin vulgaire s'est progressivement transformé en gallo-roman, puis en proto-français au IX^e siècle, avant de devenir ce que nous appelons ancien français, moyen français et français moderne⁴⁴.

La description de ce lent processus ne doit pas masquer le fait que le latin vulgaire contenait en germe, dès l'époque classique et même antérieurement, la plupart des caractéristiques des futures langues romanes.

⁴² Voir Banniard, *op. cit.*

⁴³ Voir Walther von Wartburg, *La fragmentation linguistique de la Romania*, Paris, Klincksieck, 1967, et Anthony Lodge, *Le français, Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, notamment le ch. 3.

⁴⁴ Ce découpage d'un continuum n'a de valeur que pratique, et il s'agit bien entendu d'appellations d'historiens jetant un regard rétrospectif sur une immense période. Par ailleurs, la standardisation des langues romanes est passée par une phase de reconnaissance ou de promotion ; concernant la promotion de la langue toscane, on pense au *De Vulgari Eloquentia* de Dante. Toutefois, le latin littéraire surviva bien longtemps encore comme langue de prestige, ainsi qu'en témoignent, par exemple, les écrits de Descartes, de Spinoza, etc.

Dans le domaine lexical, les exemples sont légion et je n'en citerai qu'un, le nom *testa* (« vase de terre cuite »), dont l'emploi métaphorique va donner *tête* après avoir concurrencé le lexème standard *caput* dès le IV^e siècle⁴⁵.

Sur le plan grammatical, on peut donner l'exemple du datif, qui code le rôle de récepteur et qui, en latin tardif, a été concurrencé, puis supplanté dans ce contexte par la construction davantage analytique *ad* + accusatif⁴⁶, laquelle préfigure les futures structures romanes.

Sur le plan phonétique, la fragilité de certaines consonnes finales a facilité la destruction progressive du système de flexion casuelle. Le *m* final, par exemple, était souvent effacé, même quand il servait à signaler l'accusatif. Mais c'est surtout le système vocalique qui présente un intérêt sur le plan diachronique, étant donné la relation entre les voyelles, qui sont noyaux de syllabe, et l'accentuation, qui donne sa « physionomie » à la langue.

Le système vocalique du latin classique comprend cinq timbres (correspondant aux graphèmes *i, e, u, o, a*) doublés d'une opposition de quantité⁴⁷, ce qui donne dix monophthongues (cinq brèves et cinq longues)⁴⁸ : /i/, /i:/, /e/, /e:/, /u/, /u:/, /o/, /o:/, /a/, /a:/⁴⁹, auxquelles s'ajoutent trois diphtongues : /oe/, /ae/, /au/. La place de l'accent est automatiquement déterminée en fonction de la structure syllabique : une syllabe est longue si sa voyelle est longue et/ou si elle se termine par une consonne, et elle est brève si elle comprend une voyelle brève sans consonne homosyllabique à sa droite. Les dissyllabes sont paroxytons⁵⁰ (*rōsa*, « rose »), tandis que les autres polysyllabes sont paroxytons si la syllabe pénultième est longue (*ancilla*, « servante »), et proparoxytons si elle est brève (*ánima*, « âme »). Les deux points cruciaux sont le caractère mécanique de la règle d'accent de mot et l'impossibilité de polysyllabes oxytons.

⁴⁵ Veikko Väänänen, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck, 1963/1981, p. 78 ; voir aussi l'entrée lexicale *tête* dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, dir. Alain Rey, Paris, Robert, 1992/2000.

⁴⁶ On passe ainsi de *alicui alicuid do* (« je donne quelque chose à quelqu'un »), avec *alicui* au datif, à *ad aliquem alicuid do*.

⁴⁷ Le mot *quantité* fait référence à la durée des voyelles. Rappelons que dans les transcriptions phonémiques, les deux points symbolisent la longueur.

⁴⁸ La graphie latine est phonologique, à une exception près : elle ne note pas la longueur, et les cinq lettres voyelles *i, u, e, o, a*, notent aussi bien les brèves que les longues ; ainsi dans le présent *venit* (« il vient »), le *e* note une brève, alors qu'il note une longue dans le parfait *venit* (« il est venu »), forme homographe, mais non homophone, du présent.

⁴⁹ On a aussi (marginale) *y* pour la translittération des mots grecs comportant un upsilon (*υ*), i.e. le phonème /y/ (prononcé comme le *u* français de *lu*).

⁵⁰ Oxyton : accent sur la finale ; paroxyton : accent sur la pénultième ; proparoxyton : accent sur l'antépénultième.

L'évolution du latin parlé⁵¹ se caractérise d'abord par la perte de l'opposition de quantité. Ce processus a sans doute été amorcé dès l'époque classique. Les longues gardent leur timbre d'origine, mais les brèves s'ouvrent⁵² et les diphtongues se simplifient. Ces modifications entraînent des fusions et l'on obtient un nouveau système de sept voyelles⁵³. Ci-dessous, les phonèmes du système classique se trouvent à gauche du signe > et ceux du nouveau système à sa droite⁵⁴ :

/i:/ > /i/ /u:/ > /u/ /e:/, /i/, /oe/ > /e/ (= mi-fermé) /o:/, /u/, /au/ > /o/ (= mi-fermé)

/e/, /ae/ > /ɛ/ (= mi-ouvert) /o/ > /ɔ/ (= mi-ouvert)⁵⁵ /a/, /a:/ > /a/

Phonétiquement, les voyelles du latin tardif sont réalisées longues sous l'accent et brèves en dehors de l'accent ; cette durée est purement allophonique, puisqu'elle est désormais conditionnée par l'accentuation (au lieu de l'inverse en latin classique). Il en résulte que la place de l'accent est nettement moins prévisible, et en tout cas non automatique, alors qu'elle était auparavant mécaniquement déterminée par le « poids » des syllabes, lui-même en partie calculé à partir de la durée des voyelles.

L'affaiblissement des syllabes atones, la perte de l'opposition de quantité et le caractère non automatique de la place de l'accent en latin tardif courant n'ont pas été sans conséquences sur le schéma accentuel des langues romanes. Dans la majorité des mots de ces dernières, l'accent a en effet conservé la place qu'il avait dans les sources latines, même si cette place n'était plus déterminée de façon automatique. Ainsi, en espagnol, on a par exemple *color* (< lat. *colōrem*, « couleur ») avec accent sur la finale, *castillo* (< lat. *castéllu*, « château ») avec accent sur la pénultième⁵⁶, et *águila* (< lat. *áquila*, « aigle ») avec accent sur l'antépénultième.

⁵¹ Voir Väänänen, Banniard, *op. cit.*

⁵² Les longues devaient être tendues, et les brèves lâches. On observe ici la tendance, fréquente dans les langues, à la diminution de l'aperture pour les articulations vocaliques tendues et à son augmentation pour les articulations vocaliques lâches (le *a* ne pouvait pas s'ouvrir, puisqu'il était déjà d'aperture maximale).

⁵³ L'évolution des voyelles n'a pas été la même dans toute la *Romania* : voir Väänänen, *op. cit.*, p. 30.

⁵⁴ Ces changements ont pour conséquence que la correspondance entre les timbres vocaliques et la graphie cesse d'être stricte, puisque la graphie standard ne change pas. Le /e/ mi-fermé du nouveau système, par exemple, s'écrit *e* ou *i*, selon qu'il vient de *e* long classique ou de *i* bref classique.

⁵⁵ Pour les timbres mi-fermés, cf. fr. *thé, sot*, et pour les timbres mi-ouverts, cf. fr. *sept, coq*.

⁵⁶ Ce schéma (accent sur la pénultième) est le plus fréquent dans les langues romanes.

Le français s'est démarqué des autres langues romanes, avec sur le long terme la généralisation du type oxyton. Cela n'a pu se faire qu'en éliminant toute syllabe post-tonique⁵⁷. On tient là un trait caractéristique qui fait l'originalité du français dans l'ensemble roman. Avec l'affaiblissement des finales et l'élimination des flexions casuelles, cette langue a suivi le mouvement général, mais elle a poussé cette évolution plus loin que les autres idiomes romans.

Il est clair en tout cas que la première étape des changements vocaliques qui allaient installer de nouveaux principes accentuels se situe dès la période classique. Or ces modifications vont nous mener en droite ligne aux langues romanes, sans solution de continuité. Par ailleurs, la détérioration du système flexionnel (perte des cas) a sans doute été accélérée par les bouleversements phonologiques, qui ne pouvaient affecter les finales de mots sans affecter en même temps les désinences ; cela devait fatalement favoriser le type analytique, comme nous allons le voir.

DU LATIN AU FRANÇAIS

En latin et en grec classique, dans le domaine nominal, les prépositions complètent le rôle grammatical des cas, insuffisants pour exprimer à eux seuls toutes les relations ; dans le domaine verbal, le recours à des structures périphrastiques est pratiquement limité à l'emploi de la copule⁵⁸. Globalement, le système hérité de l'indo-européen primitif est donc encore largement de type synthétique.

Au fil des siècles, on assiste, plus nettement et moins lentement en latin qu'en grec, à un basculement typologique, et l'on passe ainsi graduellement d'un système relativement synthétique à un système de plus en plus analytique, avec appauvrissement de la flexion. Prenons l'exemple du français.

Dans le domaine verbal, les formes synthétiques sont de plus en plus concurrencées par des structures périphrastiques auxiliées, donc analytiques, avec lesquelles elles cohabitent ou par lesquelles elles sont supplantées. L'auxiliation a

⁵⁷ Font exception les polysyllabes dont la finale a comme noyau un schwa post-tonique préservé devant une initiale dite « H aspiré », comme le *e* de *petite* dans *petite hache*, suite dans laquelle l'adjectif est paroxyton. Le français méridional est plus conservateur à cet égard, en préservant le schwa final des polysyllabes avant consonne ou pause, ce qui donne de nombreux paroxytons. Dans toutes les variétés, la seule voyelle post-tonique tolérée est schwa.

⁵⁸ En latin, les seuls outils impliqués dans les tiroirs verbaux périphrastiques sont : (a) la copule *sum* (« je suis »), en combinaison avec le participe passé passif (*amatus est*, « il a été aimé »), le participe passé des déponents (*imitatus est*, « il a imité »), le participe futur (*scripturus est*, « il va écrire ») et l'adjectif verbal (*delenda est Carthago*, « Carthage doit être détruite ») ; (b) *iri*, infinitif du passif impersonnel de *eo* (« je vais »), utilisé pour l'infinitif futur passif (*amatum iri*, « devoir être aimé »). Pour le grec classique, voir la note 38 plus haut.

pour principale origine la grammaticalisation du verbe *avoir* (< *habere*), associé à une forme non personnelle du verbe porteur du sémantisme principal. Ce verbe *avoir* a servi à former des tiroirs périphrastiques exprimant le passé et/ou l'accompli : *j'ai chanté, j'avais chanté*, etc. Cette grammaticalisation remonte au latin, qui possédait une structure *habeo* + (objet direct) + participe à l'accusatif⁵⁹. La diffusion de cette structure pour exprimer une valeur résultative s'explique par le sémantisme du parfait synthétique latin, qui avait une valeur primaire d'accompli et une valeur secondaire de prétérit. La seconde ayant pris le pas sur la première⁶⁰, la création d'un parfait périphrastique venait à point nommé mettre un terme à l'ambivalence du parfait synthétique⁶¹, qui pouvait ainsi se limiter à la valeur de prétérit.

Outre son rôle dans la création d'un nouveau parfait, il faut se souvenir que le verbe *avoir* est aussi entré dans la formation d'un futur et d'un conditionnel⁶² initialement périphrastiques, et qui sont ensuite à leur tour devenus synthétiques. Il faut partir d'une tournure comme *cantare habeo* (« j'ai à chanter »), qui va finalement donner *chanterai*, à la suite de la cliticisation de *habeo* et de l'érosion phonétique qui en fera un affixe flexionnel. La forme analytique *cantare habeo*, qui succédait à un futur synthétique (*cantabo*, « je chanterai »), a donc elle-même été reconstruite en forme synthétique, ce qui illustre idéalement la notion de cycle évoquée plus haut⁶³.

Dans le domaine nominal, la flexion s'appauvrit aussi. Dans un premier temps, prépositions et cas coexistent puis, graduellement, les prépositions jouent un rôle de plus en plus décisif, signe annonciateur de la disparition des déclinaisons. De nombreux syncrétismes déjà installés en latin classique, notamment entre datif et ablatif, ainsi que de fréquentes confusions de paradigmes de la part de la population non lettrée, ne favorisaient pas le maintien du système en l'état. Par ailleurs, l'évolution phonologique décrite plus haut a également contribué à produire de nouveaux syncrétismes : ainsi, par exemple, l'ouverture du /u/ bref en /o/, alliée à la chute du /m/ final, a introduit une homophonie entre

⁵⁹ Voir Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1953, p. 223 : *habeo scriptum*, « j'ai écrit », ou *episcopum invitatum habes*, « tu as invité l'évêque » (citation de Grégoire de Tours, VI^e siècle).

⁶⁰ Voir Väänänen, *op. cit.*, p. 131.

⁶¹ Le sémantisme du parfait périphrastique du français subira par la suite le même destin que celui du parfait synthétique du latin, puisque de nos jours il cumule à son tour en français oral courant les valeurs d'accompli (résultatif) et de prétérit.

⁶² Le conditionnel est une innovation romane : les valeurs de ce mode, inconnu du latin classique, étaient couvertes par son subjonctif. Sur le développement du futur et du conditionnel français, voir (entre autres) Väänänen, *op. cit.*, p. 132-133.

⁶³ Le futur synthétique (*je chanterai*) se maintient en français moderne, mais il est lui-même concurrencé par le tour analytique *aller* + infinitif (*je vais chanter*).

bonum, l'accusatif de *bonus* (« bon »), et son datif-ablatif *bono*. Tous ces faits ont évidemment accéléré la réduction du système casuel.

En ancien français, l'opposition binaire résiduelle entre nominatif et accusatif⁶⁴ aura été la dernière étape avant l'élimination totale, puisque les marqueurs de cas se sont tous effacés dès la fin de la période médiévale. Privée de ses déclinaisons, la langue a peu à peu compensé cette perte par le recours à l'ordre des mots comme expression des relations grammaticales.

Pour compléter le tableau, il faut ajouter que l'on est parti d'un système dans lequel l'expression des relations grammaticales était essentiellement post-posée : suffixes casuels à droite du thème nominal, désinences verbales à droite du thème verbal, pour passer à un système à dominante inverse : prépositions à gauche du nom, auxiliaires à gauche du verbe⁶⁵. La position à droite des unités grammaticales entraîne régulièrement dans les langues une plus forte tendance à la cliticisation et à des assemblages plus compacts de morphèmes, regroupés en mots (base + désinence)⁶⁶, alors que la position prénominale ou préverbale préserve en général davantage l'autonomie des unités grammaticales et les propriétés analytiques de la langue.

L'APPENDIX PROBI

Deux textes illustrent idéalement certains aspects essentiels de ce qui vient d'être exposé : il s'agit de l'*Appendix Probi* et des *Serments de Strasbourg*.

L'*Appendix Probi* passe souvent pour être un traité⁶⁷ du III^e ou du IV^e siècle, mais il pourrait bien se situer plutôt vers 700⁶⁸. Il s'agit d'un palimpseste ; des moines d'Italie du Nord ont raturé un parchemin pour y copier un traité grammatical en y ajoutant des appendices, dont une liste de corrections des fautes qu'ils entendaient. Ce document est précieux, car il nous fournit des informations d'une importance capitale sur l'écart entre latin classique et latin parlé tardif ou proto-roman, dans les composantes lexicale, phonologique et morphologique de la langue. On trouvera ci-dessous une sélection d'exemples.

Les consignes *speculum non speculum* (« miroir »), *masculus non masclus* (« mâle »), *calida non calda* (« chaude »), ou *frigida non fricda*

⁶⁴ Les médiévistes préfèrent parler de cas sujet et de cas régime. L'accusatif est devenu en ancien français le « cas régime universel », suivant l'heureuse expression de Väänänen.

⁶⁵ Sur ce basculement, voir Banniard, *op. cit.*, p. 82-83.

⁶⁶ Voir plus haut ce qui a été dit sur le sort des postpositions, converties en suffixes casuels en indo-européen.

⁶⁷ *Probus* est le nom d'un grammairien romain du I^{er} siècle.

⁶⁸ Sur cette question, voir C.A. Robson, « L'Appendix Probi et la philologie latine », in *Le Moyen Âge*, 69 (1963), p. 37-54.

(« froide »), dénoncent la chute de la voyelle post-tonique dans des proparoxytons ; il en est de même dans *vetulus non veclus* (« vieux »), avec en outre la modification /l/ > /k/. La consigne *columna non colomna* (« colonne ») dénonce l'ouverture du *u* bref médian en *o* mi-fermé (voir *supra*). Il est intéressant de comparer cela avec la consigne *formosus non formunsus* (« beau »), qui condamne l'inverse, à savoir un *u* incorrect mis à la place d'un *o* correct, ainsi que l'ajout d'un *n* intempestif avant un *s*, faute inverse de son omission courante dans ce contexte au sein de mots comme *mensa* (« table ») > *mesa*, par exemple. Notre puriste blâme ici deux exemples de ce que de nos jours nous qualifierions d'hypercorrection.

Sur le plan morphologique, on trouve par exemple *tristis non tristus* (« triste »), avec la condamnation d'une faute due de toute évidence à une confusion de paradigmes pour les adjectifs : *tristis*, qui est standard et appartient à la deuxième classe des adjectifs, subit une réfection analogique en *tristus*, sur la base de la première classe (*bonus*), qui devait être sentie comme un type flexionnel plus simple.

Autre exemple, avec cette fois une confusion au sein de la même classe flexionnelle, la troisième déclinaison : *orbis non orbs* (« cercle, disque ») ; il est probable que les locuteurs coupables alignaient par analogie le parisyllabique⁶⁹ *orbis* sur le modèle de l'imparisyllabique *urbs*.

Les quelques extraits qui précèdent sont représentatifs et montrent bien l'écart entre le latin littéraire et les formes de latin vulgaire, puis de la *romana lingua*. Cette divergence s'est accrue au fil du temps, si bien qu'il est arrivé un moment où la population non lettrée s'est retrouvée dans l'incapacité de comprendre les homélies⁷⁰, par exemple, car le latin des clercs lui était devenu étranger.

LES SERMENTS DE STRASBOURG ET LA QUESTION DE LA NAISSANCE DU FRANÇAIS

Les *Serments de Strasbourg* (842) sont l'une des conséquences directes de ce constat d'inintelligibilité. Il s'agit du plus ancien texte officiel⁷¹ en langue

⁶⁹ La troisième déclinaison comportait des imparisyllabiques, comme *urbs*, génitif *urbis* (« ville »), et des parisyllabiques comme *orbis*, génitif *orbis*. Les parisyllabiques avaient le même nombre de syllabes au nominatif et au génitif, alors que pour les imparisyllabiques ce nombre était inégal.

⁷⁰ Jacques Chaurand, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, 1969/1977 signale (p. 7) que le Concile de Tours (813) « recommande aux prédicateurs d'employer pour les homélies la langue que comprendraient leurs auditeurs, le *roman rustique* ou le germanique ».

⁷¹ Les *Serments de Strasbourg* nous ont été transmis, en roman et en germanique, par l'historien Nithard (mort vers 844) dans son *Histoire des fils de Louis le Pieux*. Nous ne disposons que de deux manuscrits, le plus ancien ayant été copié vers l'an 1000. Le texte complet des *Serments de Strasbourg* était en fait écrit en latin littéraire ; de courts extraits, destinés à être lus en public, ont été rédigés en langue vulgaire, romane et francique.

vulgaire dont nous disposons. Charles II le Chauve et Louis II le Germanique, fils de Louis le Pieux et petits-fils de Charlemagne, prêtent un serment d'assistance mutuelle contre leur frère Lothaire. Charles le Chauve s'exprime en *teudisca lingua* (francique), tandis que Louis le Germanique le fait en *romana lingua* : il y a donc « échange de langues ».

La lecture des *Serments* révèle clairement qu'on se situe à une période charnière, et ce texte inestimable montre parfaitement l'évolution dans la continuité, du latin tardif au roman, puis au proto-français. Voici un extrait :

*Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament, d'ist di in auant, in quant Deus sauir et podir me dunat, si saluarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudba et in cadbuna cosa, si cum om per dreit son fradra saluar dift, in o quid il mi altresí fazet, et ab Ludber nul plaid nunquam prindrai qui meon uol cist meon fradre Karle in damno sit*⁷².

Exagérant l'importance linguistique des *Serments de Strasbourg*, certains sont tentés de faire de leur énonciation un acte performatif qui aurait eu pour effet immédiat la « naissance » de la langue française⁷³. Ce point de vue résulte de multiples confusions. Tout d'abord, la première erreur consiste à identifier une langue, en l'occurrence le latin, avec sa variété la plus prestigieuse. Or les langues ne sont pas homogènes. En outre, le réalisme historique impose de considérer les *Serments de Strasbourg* bien davantage comme un événement politique que comme un événement linguistique extraordinaire : il s'agissait d'être pragmatique et efficace.

Cela n'empêche certes pas les *Serments* d'être le signe d'une divergence profonde entre la langue latine des clercs et la langue romane du peuple⁷⁴, mais dès avant 842 la première n'était déjà plus maîtrisée par la majorité de la population. La fracture n'a pu être brutale et il ne s'est rien passé de dramatique

⁷² Traduction : Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il en fasse autant avec moi, et je ne prendrai jamais aucun arrangement avec Lothaire, qui par ma volonté soit au dépens de mon frère Charles.

⁷³ Pour une critique de ce type d'approche, voir Alain Rey, Frédéric Duval, Gilles Siouffi, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 2007. Pour les auteurs (p. 91), on a eu une « séparation progressive et graduelle entre un latin des lettrés et un latin vernaculaire ».

⁷⁴ Cette assertion mérite d'être nuancée, car l'écart entre la langue des *Serments de Strasbourg* et le latin des lettrés apparaîtrait peut-être moins impressionnant si l'on prenait en compte, ce qui est rarement fait, non pas les normes de référence classiques, mais le latin oral réel des lettrés au IX^e siècle. De ce point de vue, l'habitude de comparer le texte des *Serments* avec leur « traduction » en latin classique du I^{er} siècle ne contribue certainement pas à une approche réaliste de la situation en 842.

sur le plan linguistique en 842, date à laquelle on a simplement accompli en langue romane⁷⁵ un acte politique dont la forme ne faisait qu'entériner un état de fait linguistique.

Dans *La naissance du français*, Bernard Cerquiglini⁷⁶, tout en reconnaissant la continuité du latin au français (p. 25), fixe vers l'an 600 le moment où l'on cesse de parler latin, et vers 800 celui où l'on se met à parler français (p. 36). Dans l'intervalle, on aurait connu une « période intermédiaire » (dont on se demande bien quel est le statut linguistique). Comment concilier l'idée de continuité avec celle de rupture ?

Trois raisons peuvent expliquer une telle position. La première a un rapport avec les changements typologiques ou structurels ; la seconde est l'adoption d'un point de vue linguistique « externe » (voir *infra*), ce qui implique d'accorder la priorité aux facteurs politiques et sociaux ; la troisième est le retour en force du graphocentrisme dans la perspective adoptée.

Cerquiglini confronte des périodes qui sont chronologiquement distantes. Or les changements structurels et typologiques qui ont caractérisé le passage du latin aux langues romanes n'ont pu être que progressifs : il est donc impossible de fixer une date qui constituerait un tournant.

Ensuite, le point de vue adopté est celui du sociolinguiste :

« [...] Notre analyse a cessé de s'inscrire dans la perspective d'une histoire interne de la langue (développement des entités, en particulier phoniques), pour adopter un point de vue externe (la langue comme institution). Le problème s'avère ainsi correctement posé » (*ibid.*).

Certes, mais du point de vue de la linguistique interne, on ne saurait guère envisager pire méthode que celle qui consiste à accorder la prééminence au point de vue politique et aux représentations courantes, alors que le point de vue scientifique voudrait que l'on privilégie les faits et non les représentations, nécessairement imprégnées d'idéologie.

Enfin, dans ce type d'approche de l'histoire des langues, l'écrit devient un critère décisif : « Depuis quand parle-t-on français ? Depuis qu'on l'écrit » (p. 42). La conséquence logique de cette doctrine est que l'identité linguistique commencerait uniquement avec l'écriture : l'homme aurait-il parlé pendant des millénaires avant que les langues n'existent en tant qu'entités identifiables ?

⁷⁵ Cette langue vulgaire du texte des *Sermens* était sans doute en l'occurrence plutôt une réalité intermédiaire entre la langue romane et une variété « avancée » de latin vulgaire. Il y a tout lieu de penser que les deux frères, principalement Louis le Germanique, auraient été dans l'incapacité de lire un texte roman rédigé en latin vraiment rustique.

⁷⁶ Bernard Cerquiglini, *La naissance du français*, Paris, PUF, 1991.

Le défaut principal d'une telle théorie est la discrétisation d'un continuum chronologique, alors que les locuteurs n'ont jamais eu conscience des changements, en raison précisément du caractère continu de l'évolution. Toute segmentation de ce continuum est forcément d'ordre pratique et de nature arbitraire : réifier ou hypostasier des découpages qui ne sont que l'œuvre de l'historien embrassant deux millénaires d'un seul regard, est à mon sens une erreur.

Il est clair que l'absence de solution de continuité alliée à l'hétérogénéité fondamentale des langues – le latin ne faisant pas exception – rend absurde la notion de naissance de langue. Historiquement, il y a parfois, non pas *naissance*, mais *reconnaissance* d'un parler comme langue autonome, mais il faut se garder de confondre cette reconnaissance, qui est un acte politique, avec la réalité linguistique qui lui préexiste nécessairement.

LE LATIN EST-IL UNE LANGUE MORTE ?

Nous en arrivons à présent au thème final de cette communication. Dans les représentations courantes, deux critères sont souvent impliqués pour justifier l'idée qu'une langue serait morte : le degré d'intelligibilité, et les termes désignant la langue ou l'état de langue en question. On aura ainsi tendance à parler de langue morte pour un état plus ou moins ancien de notre langue, quand celui-ci a une autre dénomination que l'état actuel, et quand les productions passées ne sont intelligibles qu'à condition d'avoir appris la grammaire et le lexique de l'époque. Ces deux critères sont satisfaits dans le cas du latin ; c'est pourquoi nombreux sont ceux qui considèrent que ce dernier est une langue morte et qu'on a cessé de le parler à un certain moment, par exemple au VII^e siècle⁷⁷.

Dans *La mort des langues*, Hagège⁷⁸ laisse entendre que le latin est une langue éteinte : « il y a fort longtemps que le latin et le grec ont cessé d'être parlés » (p. 67), et « Ce n'est que par métaphore que l'on peut dire que le latin se survit dans les langues romanes » (p. 73)⁷⁹. Dans le même esprit, on peut lire la définition

⁷⁷ Voir Cerquiglini, *op. cit.*, p. 36. Dans cette logique, le latin vulgaire est mort vers 600. Ainsi, l'extinction n'aurait pas affecté uniquement le latin littéraire.

⁷⁸ Claude Hagège, *La mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.

⁷⁹ Hagège fait une nette distinction entre latin littéraire et latin vulgaire, accordant que « le français est historiquement issu du latin pour l'essentiel » (*op. cit.*, p. 67), mais il semble considérer la fragmentation de la *Romania* comme incompatible avec l'idée que le français soit une forme moderne de latin (« scission du latin », *op. cit.*, p. 90), alors que pour lui « le français du Moyen Âge, pris globalement, est une étape du français [...] » (*ibid.*). Il met également l'accent sur les changements typologiques importants du latin aux langues romanes (perte des déclinaisons, etc.) : « il s'agissait de langues nouvelles sur un autre plan encore, essentiel, celui de leur forme interne [...] » (*op. cit.*, p. 72) ; mais alors, dans ce cas, le latin vulgaire n'est-il pas lui aussi une

suiivante dans un dictionnaire de linguistique⁸⁰ : « On appelle *langue morte* une langue qui a cessé d'être parlée, mais dont le statut dans une communauté socioculturelle est parfois de jouer encore un rôle dans l'enseignement, dans les cérémonies rituelles, etc., comme le latin ».

Ce qui fait problème dans cette définition, dès lors qu'elle inclut le latin dans les langues mortes, c'est qu'elle ne permet pas de différencier nettement les cas d'extinction véritable⁸¹, comme celle du gaulois, de la destinée du latin et du grec, par exemple, alors que l'on n'a manifestement pas affaire au même phénomène. Par ailleurs, le statut des états passés d'une langue moderne n'est pas clair. En l'absence de critères stricts, un état de langue peu ancien à un moment donné sera naturellement considéré comme vivant, mais les décennies et les siècles passant, le même état risque d'être relégué dans la catégorie des langues mortes ; il s'agirait dans ce cas d'une mort en quelque sorte différée de quelques siècles, ce qui est absurde.

Le seul moyen de sortir de l'impasse est de distinguer radicalement la transformation linguistique, sans solution de continuité, de l'extinction, qui se définit au contraire comme une rupture⁸². Pour être plus précis, il existe deux types d'extinction linguistique : l'extinction par la disparition des locuteurs eux-mêmes, et l'extinction par la réduction du multilinguisme et par l'assimilation linguistique⁸³. Ces deux situations n'ont rien à voir avec celle du latin, qui a subi une série de transformations progressives sans jamais s'effacer. Cette langue n'est pas davantage

langue morte, au même titre que le latin littéraire classique ? Bien que le point de vue d'Hagège soit incontestablement subtil, il est à craindre qu'il ne mène à une aporie.

⁸⁰ Jean Dubois *et al.* *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1994, p. 312.

⁸¹ Il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici que l'extinction linguistique véritable a souvent frappé dans le passé nombre de cultures et de communautés et que, régulièrement, à notre époque encore, des langues disparaissent de notre planète : langues aborigènes d'Australie, langues amérindiennes...

⁸² Hagège (*op. cit.*, p. 93) reconnaît bien que la transformation n'est pas une mort ; toutefois, pour le passage du latin aux langues romanes, il considère que le processus a été assez long pour qu'apparaissent des langues nouvelles : « telle est l'histoire de la transformation du latin en diverses langues romanes ». Et Hagège d'ajouter : « La transformation ne sera donc pas retenue ici comme cas pertinent de mort d'une langue ». Mais alors, comment concilier cela avec l'idée que le latin est une langue morte ?

⁸³ Pour un développement plus détaillé, voir Daniel Nettle et Suzanne Romaine, *Ces langues, ces voix qui s'éteignent*, Paris, Autrement, 2003, et David Crystal, *Language Death*, Cambridge University Press, 2000/2002. Les premiers font certes état de la mort du latin (p. 101), mais ils ont manifestement à l'esprit la fin de l'usage du latin littéraire après Descartes, etc. Autrement dit, il s'agit du latin littéraire en état de « survie », et non du latin pris dans sa globalité. Quant à David Crystal, il n'évoque à aucun moment dans son livre l'idée que le latin soit une langue morte. La raison est simple : il ne traite que de véritables cas d'extinction.

éteinte que ne l'est le français du siècle dernier, et l'idée erronée d'extinction est sans doute le produit d'une illusion due à la distance chronologique, car vingt siècles peuvent donner à penser qu'il y a eu rupture, tant le changement structurel s'est accru au fil du temps.

SAUSSURE ET LE SENS DE LA CONTINUITÉ

Saussure (1857-1913) est l'un de ceux qui ont envisagé le problème de la naissance du français avec le plus de lucidité. Il nous présente sans doute la meilleure critique de l'idée que le latin serait une langue morte et que le français serait né à une date précise. Dans des manuscrits découverts récemment⁸⁴, le linguiste genevois insiste sur la continuité de l'histoire des langues :

« Le premier aspect [...] sous lequel doit être envisagée l'idée d'Histoire quand il s'agit de la langue ou la première chose qui fait que la langue a une histoire, c'est le fait fondamental de sa continuité dans le temps [...] » (p. 151).

« On a affaire à un "principe élémentaire et essentiel de la *continuité* ou de l'*ininterruption* forcée qui est le premier caractère ou la première loi de la transmission du parler humain [...] » (*ibid.*).

Saussure nous met en garde contre la distance chronologique, et aussi contre les erreurs que peuvent induire des désignations distinctes :

« Lorsque nous considérons un certain état de langue, comme le français du XIX^e siècle, et un certain état de langue antérieur, comme par exemple le latin du siècle d'Auguste, nous sommes frappés au premier moment par la grande distance qui les sépare, et nous sommes [...] beaucoup plus frappés encore par la dénomination différente qu'on est convenu de leur donner en appelant ceci latin et cela français. Nous nous figurons alors assez volontiers qu'il y a deux choses, dont l'une a pris la succession de l'autre » (p. 152).

L'idée que deux langues distinctes, le latin du siècle d'Auguste et le français moderne, se seraient succédé, ne peut naître que d'une illusion due à l'ampleur des changements linguistiques qui ont eu lieu graduellement pendant tout l'intervalle ; en réalité, on a une seule et même langue qui n'a cessé de changer imperceptiblement depuis Auguste jusqu'à nos jours.

⁸⁴ Ferdinand de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002. Cet ouvrage est l'édition des manuscrits retrouvés en 1996 dans l'orangerie de l'hôtel de Saussure à Genève. Ce livre ne doit pas être confondu avec le *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1972.

Saussure met ensuite l'accent, non sans humour, sur le caractère absurde de l'idée de deux langues dont l'une s'éteindrait juste avant la naissance de l'autre :

« [...] chaque individu emploie le lendemain le même idiome qu'il parlait la veille et cela s'est toujours vu. Il n'y a donc eu aucun jour où on ait pu dresser l'acte de décès de la langue latine, et il n'y a eu également aucun jour où on ait pu enregistrer la naissance de la langue française. Il n'est jamais arrivé que les gens de France se soient réveillés, en se disant *bonjour* en français, après s'être endormis la veille en se disant *bonne nuit* en latin » (*ibid.*).

Suivant en cela le philologue Gaston Paris, Saussure va même jusqu'à récuser l'idée que le français viendrait du latin : « Le français ne *vient* pas du latin mais il *est* le latin, le latin qui se trouve être parlé à telle date déterminée et dans telles et telles limites géographiques déterminées » (p. 153).

On ne saurait mieux exprimer l'idée de continuité, mais Saussure va plus loin : il semble penser que c'est la même entité, donc le même *individu* abstrait, qui perdure du latin jusqu'au français moderne. Nous pourrions certes poursuivre la réflexion critique en nous interrogeant sur la notion d'*individu* appliquée aux langues, et sur l'identification de tels individus, mais cette discussion, qui relèverait de ce que le philosophe Strawson⁸⁵ appelle la métaphysique descriptive, sortirait largement du cadre de la linguistique proprement dite et serait l'objet d'un autre travail.

CONCLUSION

L'évolution de l'indo-européen vers le grec et le latin peut se concevoir comme le début d'un long cycle tendant à faire passer la langue du type synthétique vers un type plus analytique. Cette tendance s'est poursuivie et accentuée du grec ancien au grec moderne, ainsi que du latin aux langues romanes. Les formes orales de latin présentaient dès l'époque classique les caractéristiques qui allaient s'amplifier et s'imposer plus tard. De toutes les langues romanes, le français est sans doute celle qui a poussé le plus loin les tendances évolutives initiales.

L'absence de rupture dans l'évolution du latin au français invalide l'idée que le premier serait une langue morte et que le second serait né en 842 avec les *Serments de Strasbourg*. Cet événement a été bien davantage politique que linguistique et l'on a signé en 842 la fin, non du latin, non pas même de l'usage de

⁸⁵ Voir Peter F. Strawson, *Individuals, An essay in descriptive metaphysics*, London & New York, Routledge, 1959.

sa variété la plus prestigieuse, mais la fin du monopole dont celle-ci jouissait, en un temps où le peuple ne l'entendait plus guère. Quant au latin vulgaire, contrairement au latin des lettrés, loin d'être éteint, il n'a jamais cessé d'être parlé et de changer et il n'est autre que l'état ancien et la souche commune des langues romanes. Dans la même logique, le grec classique est non pas une langue morte, mais l'état ancien du grec moderne.